

E 2001 (C) 4/41

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Istanbul, H. Martin*

Copie
L DT

Berne, 3 février 1934

Nous référant à l'entretien téléphonique que vous avez eu, le 1^{er} février, avec le Chef de la Division des Affaires étrangères¹, nous avons l'honneur de vous confirmer que nous approuvons pleinement votre intention de vous rendre le plus promptement possible au Caire. Nous avons pris note que vous comptez vous embarquer pour l'Egypte le 12 février et nous en avons informé le Président de la Commission commerciale suisse au Caire, encore que nous ayons lieu de penser que vous vous êtes mis directement en rapport à ce sujet avec M. Ernest Trembley.

Nous formons des vœux chaleureux pour la pleine réussite de votre voyage, dont l'objet ne comporte pas d'autres instructions que celles qui résultent de la correspondance que nous avons déjà échangée à ce propos.

Rappelons toutefois, pour prévenir toute possibilité de malentendus, que votre mission se trouve définie par notre lettre du 29 mai 1933², dont la décision prise, le 12 juin, par le Conseil fédéral³ reproduit les passages essentiels. Le premier objectif de votre voyage est de prendre contact avec la colonie suisse en Egypte pour déterminer sur place que seraient, dans un accord entre la Suisse et l'Egypte permettant au Conseil fédéral d'établir une Légation au Caire, les intérêts qu'il est

1. *M. de Stoutz.*

2. *Non reproduit.*

3. *Cf. DDS vol. 10, n° 273, n. 2.*



essentiel de sauvegarder et les points sur lesquels l'intransigeance n'est pas opportune. Vous aurez à déterminer, d'autre part, si les pourparlers entamés par M. Trembley⁴ en vue de la conclusion d'un traité d'amitié entre la Suisse et l'Égypte qui nous assurerait en fait les avantages du régime capitulaire peuvent être repris avec quelque chance d'aboutir.

Notre lettre du 19 juin⁵ vous a indiqué de façon détaillée quelle a été, jusqu'ici, notre attitude dans les négociations relatives au traité d'amitié et quelles sont les graves hésitations que nous éprouverions aujourd'hui encore à modifier notre point de vue.

Notre lettre du 24 octobre⁶ a précisé enfin la manière dont nous envisageons que vous prendrez contact avec le Roi d'Égypte⁷ et le Ministère des Affaires étrangères. Le Gouvernement égyptien étant, depuis la fin de l'été dernier⁸, au courant de l'intention du Conseil fédéral de vous envoyer en Égypte pour une reprise éventuelle des négociations commencées il y a dix ans et conjecturant sans doute que, pressés d'aboutir, nous sommes disposés à faire des concessions, il semble, en effet, désirable de ne pas donner à votre voyage, d'une façon trop accentuée, le caractère d'une mission officielle auprès du Gouvernement égyptien et de souligner plutôt qu'il s'agit avant tout — tel est bien le cas du reste — de déterminer quelle est la situation exacte de nos colonies et comment il peut être tenu compte de leurs vœux.

Vous ne manquerez certainement pas de nous tenir au fur et à mesure au courant de vos constatations et observations, des désirs qui vous seront exprimés par nos compatriotes et des impressions que vous aurez données vos premiers contacts avec les Autorités égyptiennes. Sur le vu de vos rapports, nous préciserons, si besoin est, les instructions que nous vous avons déjà données. Pour le moment, nous croyons pouvoir nous borner à vous recommander de tâter le terrain en évitant de vous engager à fond et en prenant garde surtout de donner aux Autorités égyptiennes l'impression que nous sommes prêts à abandonner les positions que nous avons défendues jusqu'ici.

[...]

4. En décembre 1924. Cf. DDS vol. 9, n° 15.

5. Non reproduit.

6. Cf. DDS vol. 10, n° 347.

7. Fouad I^{er}.

8. Cf. DDS vol 10, n° 332.